

Eppes le 16 avril 2020

Quelques Informations :

Interdiction d'accès aux berges de rivières et canaux, lacs et plans d'eau

Depuis le 20 mars, les accès aux parcs, jardins, espaces forestiers, cheminements des berges de rivières, fleuves, lacs et plans d'eau artificiels, qu'ils soient publics, ou privés mais ouverts à la circulation publique, étaient interdits.

Afin de tenir compte de l'allongement de la période du confinement, de l'esprit de responsabilité manifesté par la grande majorité de nos concitoyens, et dans le cadre de la règle de sortie introduite le 23 mars au titre d'activité physique individuelle ou de promenade dans la limite d'une heure et d'un kilomètre autour du domicile, le préfet de l'Aisne a décidé d'adapter ces mesures. **L'accès n'est plus désormais interdit, jusqu'au 11 mai, que pour les cheminements des berges de rivières et canaux, les lacs et les plans d'eau.** Il est autorisé à compter du 15 avril dans les autres cas sous réserve du strict respect des règles régissant les déplacements dérogatoires, mentionnées dans l'attestation dont il faudra être muni ainsi que d'une pièce d'identité. Les contrôles demeureront fréquents et de nouvelles mesures restrictives pourront être introduites à tout moment si la situation devait le justifier, notamment sur la base des avis des maires.

Ouverture des jardins ouvriers et familiaux

Il est désormais permis d'accéder aux jardins ouvriers et familiaux sous réserve d'être muni de l'attestation de déplacement dérogatoire (cas 2) et d'une pièce d'identité, et de le faire **à titre individuel et pas plus d'une fois par jour**, afin d'y procéder aux seuls travaux de récolte et d'entretien nécessaires

Information sur le planning de collecte de vos bacs d'Ordures Ménagères (bac à couvercle gris) : la prochaine collecte pour les ordures ménagères aura lieu pour Eppes le jeudi 23 avril. La collecte des emballages et papiers reprendra pour notre village à partir du lundi 27 avril, les jours de ramassage demeurent inchangés (semaines paires pour les emballages). Attention, vos contenants devront être sortis le matin pour 6h. En revanche, il est important de laisser vos contenants supplémentaires bien ouverts. Pour des mesures de sécurité en centre de tri, tout sac ou carton fermé sera refusé.

La permanence de Mairie est pour le moment maintenue uniquement par téléphone le lundi de 17 à 19 heures et le jeudi de 16 à 18 heures. En cas de nécessité il est possible d'être reçu sur rendez-vous pris soit par téléphone auprès de moi-même au : 06 18 70 04 80 soit par mail : mairie.eppes@orange.fr .

Le Président de la République a donné comme date possible pour la fin du confinement le 11 mai et a indiqué que les Mairies seraient associées pour la fourniture des masques. Nous attendons pour cela davantage d'informations de la part du Préfet et vous tiendrons informés. Portez vous bien et faites attention aux mesures barrières.

Charles Courtois.

Maire d'Eppes.

